

Apprendre sa communauté par les sciences humaines

Le présent document fait partie de la série *Apprendre sa communauté* publiée par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE). Ce projet s'est concrétisé grâce à un partenariat de longue date avec le Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (CIRCEM) qui s'est penché, dans le cadre du projet *Apprendre sa communauté : Pour une mission réussie de l'école de langue française en milieu minoritaire*, sur les images de la communauté francophone telles que présentées dans les programmes d'études des provinces et des territoires canadiens. Ce projet n'aurait pu voir le jour sans l'appui financier du ministère du Patrimoine canadien.

Le premier fascicule de la série, *Apprendre sa communauté – Aperçu général* présente des constats qui peuvent s'appliquer à l'ensemble des programmes d'études. Les analyses et les recommandations qui y sont présentées sont essentielles pour bien encadrer les autres fascicules de la collection qui portent sur des matières spécifiques, tel celui-ci portant en particulier sur les sciences humaines.

La FCE a toujours à l'esprit de mieux outiller le personnel enseignant à s'acquitter de cette dimension importante de sa mission qu'est la transmission et la construction de l'identité francophone. La série *Apprendre sa communauté* est une première initiative qui explore l'apport des programmes d'études et qui propose des pistes de réflexion dans ce domaine. Avec les concepteurs de programmes, de nombreux enseignants et de nombreuses enseignantes collaborent de près à l'élaboration de ces documents essentiels. Nous espérons que les informations contenues dans cette série apporteront de nouveaux éléments de réflexion et d'action afin d'alimenter notre but commun de fournir aux élèves des écoles de langue française la meilleure éducation qui soit.

Ronald Boudreau
Directeur des Services aux francophones

Les informations contenues dans le document *Apprendre sa communauté par les sciences humaines* ont été tirées en grande partie du rapport final de recherche *Apprendre sa communauté : Pour une mission réussie de l'école française en milieu minoritaire*¹ soumis par le CIRCEM et disponible sur le site Web de la FCE. Une liste des personnes intervenantes à la consultation nationale qui visait à dégager des pistes d'action possibles dans le cadre de cette initiative est disponible en annexe. La FCE tient à remercier toutes ces personnes pour leur apport à cette initiative.

¹ GILBERT, Anne, Sophie LeTouzé et Joseph Yvon Thériault. *Apprendre sa communauté : Pour une mission réussie de l'école française en milieu minoritaire – Rapport final de la recherche*, Ottawa : CIRCEM, Université d'Ottawa, 2007. [<http://www.ctf-fce.ca/apprendre>]



Apprendre sa communauté

PAR LES SCIENCES HUMAINES

GÉNÉRALITÉS

Études sociales ou sciences sociales sont autant d'expressions qui sont utilisées pour désigner ces matières de la programmation scolaire qui visent avant tout le développement du concept de la citoyenneté. Lorsque l'équipe de recherche du CIRCEM² s'est penchée sur la question, elle en est venue à la conclusion que « sciences humaines » était l'appellation la plus couramment utilisée par les provinces et les territoires³.

Un premier survol du domaine a permis de constater que les sciences humaines sont présentes à chaque niveau scolaire et que le temps d'enseignement qui leur est consacré varie d'une région à l'autre du pays. C'est un domaine considéré comme multidisciplinaire qui englobe d'une administration à une autre la géographie, l'histoire, l'économie, la sociologie, la science politique, le droit, la psychologie et l'anthropologie.

Outre le lien évident et constant avec la citoyenneté, d'autres éléments communs se rattachent aux sciences humaines d'une administration provinciale ou territoriale à une autre. Dans la première moitié du parcours scolaire, une approche séquentielle et intégrée est nettement favorisée, habituellement liée à un thème général pour chaque année scolaire. On chemine du moi vers les autres, du particulier au général, du connu vers l'inconnu, d'une vision locale à une vision globale du monde. Ces thèmes sont souvent rattachés à une échelle géographique qui passe du voisinage à des collectivités de plus en plus élargies pour en arriver à un contexte national vers la 6^e année. Si l'espace géographique est présenté dans un ordre croissant, la ligne du temps, quant à elle, saute du présent au passé et vice-versa d'une année scolaire à une autre.

Il est à noter que le concept de communauté est au cœur de nombreuses thématiques présentées

de la 1^{re} à la 3^e année. La définition qu'on en fait alors est soit de nature géographique ou sociologique.

Pendant le cycle intermédiaire (entre l'élémentaire et les années du secondaire), il n'est pas rare que les programmes d'études de sciences humaines se tournent vers des concepts généraux d'histoire et de géographie. Il s'agit sans doute d'une étape de mise à niveau des connaissances de base pour faciliter la transition au secondaire.

Si le concept de communauté est présent un peu partout, on retrouve cependant toujours la même ambivalence entre une définition géographique ou sociologique de celle-ci.

Au secondaire, il existe peu de concordance entre les matières enseignées et les années, d'une administration à l'autre. Chaque province et chaque territoire semble avoir une trame logique qui lui est propre. La géographie semble être la seule exception puisqu'on la retrouve le plus souvent dans les premières années du secondaire. On remarque également une spécialisation et une plus grande diversité des domaines vers la fin du secondaire.

² L'équipe du CIRCEM était composée d'Anne Gilbert, directrice en recherche et de Joseph Yvon Thériault, directeur du centre jusqu'en juillet 2007. Sophie LeTouzé a assuré la réalisation et a rédigé le rapport final.

³ GILBERT, Anne, Sophie LeTouzé et Joseph Yvon Thériault. *Apprendre sa communauté : Pour une mission réussie de l'école française en milieu minoritaire – Rapport final de la recherche*, Ottawa : CIRCEM, Université d'Ottawa, 2007, Tableau 2, page 10. [<http://www.ctf-fce.ca/apprendre>]

LES RÉFÉRENCES À LA COMMUNAUTÉ

Les programmes d'études de la maternelle à la 8^e année

■ DES NIVEAUX DE PRÉSENCE

L'équipe de recherche du CIRCEM a constaté d'emblée qu'il existe quatre catégories de programmes d'études lorsqu'il s'agit d'analyser la présence de la communauté : une communauté absente, une communauté entrevue, une communauté implicite et une communauté explicite.

On considère la communauté *absente* lorsque les seules références qu'on y fait sont résolument tournées vers le passé. Le rapport final du CIRCEM présente, à titre d'exemple, un programme d'études qui ne traite de la contribution francophone qu'au moment de la fondation du Canada, par les Français. L'omission d'une présence francophone soutenue est d'autant plus remarquée que ce même programme fait une place privilégiée à la question autochtone.

La communauté est *entrevue* dans les programmes d'études lorsque la perspective est davantage centrée sur la culture et l'identité. Un programme d'études, en particulier, insiste sur la diversité culturelle qui enrichit la réalité canadienne. Bien que la place de la francophonie ne soit pas prépondérante, un tel programme d'études propose des pistes intéressantes pour favoriser la construction identitaire de l'élève.

Il arrive qu'un programme d'études fasse référence à la communauté francophone de façon *implicite*, sans jamais la nommer ou la qualifier. Cette façon de faire s'apparente à celle des majoritaires qui n'ont généralement pas à se nommer pour se sentir interpellés. Les auteurs mentionnent cependant qu'il existe un risque dans cette approche qu'une communauté minoritaire se doit de calculer.

D'autres programmes d'études font des efforts appréciables pour que la communauté francophone soit *explicite* des points de vue locaux, provinciaux, nationaux et internationaux. L'équipe de recherche note en particulier les perspectives de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Ontario qui tentent toutes de favoriser la construction identitaire chez les jeunes. La province de l'Alberta est même allée jusqu'à mener des consultations de grande envergure dans le but de cibler des composantes sur lesquelles les programmes d'études devraient insister.

■ UNE COMMUNAUTÉ À NOMMER

Si le concept de communauté est présent un peu partout, on retrouve cependant toujours la même ambivalence entre une définition géographique ou sociologique de celle-ci. Tantôt la communauté est circonscrite à une localité précise; ailleurs, elle ne fait référence qu'à un groupe de personnes ayant des caractéristiques communes.

Les auteurs notent cependant que certains programmes d'études tendent à ajouter une valeur identitaire à la communauté en y référant comme une communauté acadienne, franco-ontarienne ou fransaskoise.

■ QUESTION DE LANGUE ET DE CULTURE

Toutes les administrations, à l'exception d'une seule, font référence à la langue française comme étant l'élément distinctif de la communauté à laquelle le programme d'études s'adresse. Selon l'équipe de recherche, deux types de contenus d'apprentissage sont visés lorsqu'il en est question : la présentation d'éléments culturels francophones et la conscientisation des élèves à leurs droits en tant que minorité de langue officielle.

La présentation d'éléments culturels varie d'une administration à une autre. Dans certains cas, elle se limite à explorer des ressources disponibles en français dans la communauté alors qu'ailleurs on traite d'activités ou d'événements rassembleurs. Le discours est parfois un peu plus politique lorsqu'on suggère d'inventorier les produits et services disponibles en français ou qu'on explore le rôle des organismes francophones.

On retrouve des programmes d'études qui font une certaine promotion de produits culturels. On remarque que les études de cas sont particulièrement utiles pour amorcer des échanges qui feront cheminer l'élève dans sa construction identitaire.

La langue française est aussi le prétexte d'une conscientisation des élèves à leurs droits. Dans certains cas, on ne présente aux élèves que des faits relatifs à des événements, sous la forme de témoignages, par exemple. Ailleurs, cependant, les activités proposées sont de véritables exercices d'action civique et peuvent être considérées comme une forme d'apprentissage à la revendication.

La culture, quant à elle, est intimement liée à la langue dans la plupart des programmes d'études. Les auteurs déplorent cependant que les documents manquent de précision quand vient le temps de définir cette culture. En effet, il devient évident que c'est le personnel des écoles qui devra déterminer les paramètres de la culture qu'on présentera aux élèves.

De quelle culture française s'agit-il? D'une culture bâtie sur l'histoire et la mémoire? Ou, d'une culture qui serait construite autour des expériences diverses des francophones issus de plusieurs grandes régions du monde et caractérisée par la diversité?

Rapport final, page 31

Il existe deux tendances dans les programmes d'études quand il s'agit de présenter la culture. Elle est construite autour de traditions et d'expériences communes ou elle s'inscrit dans la diversité relativement nouvelle que vivent la plupart des communautés. La Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario résume bien l'ambivalence que vit le personnel enseignant qui doit « transmettre un patrimoine culturel ancré dans l'histoire tout en transmettant aussi une culture du présent en pleine mutation »⁴.

Les programmes d'études, en général, laissent donc une grande marge de manœuvre au personnel enseignant en laissant « flous » plusieurs concepts importants.

LA PERSPECTIVE HISTORIQUE

Tous les programmes d'études de sciences humaines font, comme on peut s'y attendre, une place importante à l'histoire. Les détails et les finalités se complexifient au cours des années. Plusieurs cadres théoriques accordent à l'histoire un rôle dans le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté francophone ou à la transmission d'une fierté de la langue et de la culture. C'est ainsi qu'on retrouve dans les premières années des références fréquentes aux symboles et aux traditions que se sont donnés les francophones (les drapeaux, les hymnes, la guignolée, etc.) Plus tard dans le cycle d'étude, on s'intéresse à des phénomènes sociaux, économiques, culturels ou politiques qui ont marqué la communauté.

La déportation des Acadiens est un exemple significatif d'un événement déterminant dans l'histoire d'un peuple et lourd de conséquences pour son avenir. L'équipe de recherche analyse cet épisode pour souligner la variété de perspectives qui ressortent des programmes d'études : alors qu'un programme d'études met l'accent sur ce passé lointain en omettant de parler des revendications actuelles, un autre évoque cette tragédie comme si elle avait eu peu d'effets sur la suite de l'histoire et présente plutôt les temps forts de la renaissance acadienne.

⁴ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. *Politique d'aménagement linguistique*, 2004, p. 53.

Dans un cas comme dans l'autre, les intentions sont bonnes. Les deux approches, à tort ou à raison, visent à transmettre aux élèves le sentiment d'appartenir à un peuple bien établi qui évolue sans réels conflits avec la majorité.

On retrouve un discours beaucoup plus militant dans l'Ouest. Certains programmes d'études de la Saskatchewan, en particulier, n'hésitent pas à faire

Plusieurs cadres théoriques accordent à l'histoire un rôle dans le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté francophone ou à la transmission d'une fierté de la langue et de la culture.

référence au besoin d'une vigilance constante de la part de la communauté francophone pour assurer son épanouissement. Le discours est par ailleurs inspirant et positif puisqu'on retrouve des références claires à une communauté qui s'est donné des outils politiques et économiques pour garantir sa pérennité.

Enfin, les auteurs ont tenu à souligner le traitement réservé à la religion catholique dans les programmes d'études, compte tenu de l'importance historique qu'elle occupe dans le développement d'une identité canadienne-française. On souligne que si l'action missionnaire et l'appui à la colonisation trouvent leur place dans l'histoire, la place de la religion telle qu'elle est vécue au présent n'est pas objet d'étude, même dans les provinces où il existe des écoles confessionnelles.

LA PLACE DE LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE

D'emblée, l'équipe de recherche a constaté qu'il y a de nombreuses références à l'identité et à l'engagement dans la grande majorité des programmes d'études de sciences humaines en tant qu'éléments qui doivent être transmis aux élèves.

C'est dans l'encadrement théorique qu'on fait davantage référence à la situation particulière de l'élève des écoles de langue française et du fait minoritaire. Bien arrimées à la mission des écoles, ces sections traitent du besoin de renforcement de l'identité et de l'estime de soi des élèves francophones et les encouragent à contribuer à l'épanouissement des diverses dimensions de leur communauté tout en s'ouvrant à la diversité. D'autres vont même jusqu'à traiter de responsabilité face à la survie de la francophonie locale et communautaire.

Par ailleurs, certains programmes d'études réfèrent au besoin de construction identitaire sans définir celle-ci

C'est dans l'encadrement théorique qu'on fait davantage référence à la situation particulière de l'élève des écoles de langue française et du fait minoritaire.

comme francophone. Dans l'ensemble des programmes, la question identitaire se traite à plusieurs niveaux, allant du personnel au communautaire, du local au national ou à l'international. La présence d'une identité francophone est rarement bien énoncée.

Quant à l'engagement, les auteurs mentionnent des exemples en Saskatchewan et en Ontario qui semblent davantage porteurs d'un message clair. On aborde même dans certains cas la question de la revendication par des exemples concrets auxquels les élèves peuvent s'identifier.

■ SE DÉFINIR UN ESPACE

Le fil conducteur entre les programmes de sciences humaines de la maternelle à la huitième année reste cette intention d'un élargissement graduel de l'espace. On peut y lire la même disposition en ce qui a trait à la francophonie car elle semble aussi se présenter du local vers l'international.

La plupart des provinces et des territoires réfèrent volontiers à une communauté provinciale ou territoriale. Dans le cas particulier des Acadiens, certains programmes d'études élargissent l'espace francophone

En général, les programmes d'études tendent à inscrire l'espace francophone dans un ensemble qui transcende les frontières provinciales et qui s'établit dans une perspective nationale ou internationale.

aux provinces avoisinantes puisque les communautés acadiennes sont liées par l'histoire et par des institutions. Lorsqu'il s'agit de définir géographiquement une communauté provinciale ou territoriale, certains programmes d'études précisent des régions à plus forte concentration francophone alors que d'autres sont muets à ce sujet.

En général, les programmes d'études tendent à inscrire l'espace francophone dans un ensemble qui transcende les frontières provinciales et qui s'établit dans une perspective nationale ou internationale. L'équipe de recherche dénote cependant le manque évident d'évocations d'autres minorités francophones au pays, ce qui peut renforcer le sentiment d'isolement et de minorisation des élèves dans les premières années de leur scolarisation.

Les programmes d'études de la 9^e à la 12^e année

Bien que toutes les disciplines qui se rattachent aux sciences humaines aient été prises en compte par les auteurs, une attention particulière a été portée aux cours d'histoire du Canada et à leurs variantes.

Comme pour les autres programmes, l'encadrement théorique accorde une priorité plus évidente aux réalités francophones. D'un programme à l'autre, on y traite d'identification à la francophonie, de renforcement identitaire et du besoin d'amener l'élève à contribuer pleinement à la société en tant que francophone.

L'équipe de recherche a noté des différences entre les disciplines offertes sous le chapitre des sciences humaines.

La communauté est rarement un point d'entrée en *géographie* si ce n'est dans un contexte de communauté locale afin d'analyser comment les êtres humains interagissent avec leur milieu de vie. Par contre, les programmes d'*histoire* visent des apprentissages assez précis comme la connaissance d'événements historiques liés à l'évolution de la communauté francophone telles les luttes pour la reconnaissance de droits légitimes. Les programmes d'autres disciplines tels la *science politique*, l'*économie*, le *droit* ou la *sociologie* font peu appel au concept de communauté. Une forme d'engagement communautaire est sous-jacente à quelques résultats d'apprentissage mais sans pour autant qu'un lien clair établisse qu'il est question de la communauté francophone.

■ UNE COMMUNAUTÉ À NOMMER

On retrouve dans les programmes d'études de sciences humaines destinés aux niveaux du secondaire une oscillation entre les différentes désignations de la communauté. Certains programmes font des références limitées au concept de communauté et ne l'associent jamais à un regroupement de parlants français. D'autres offrent une gamme de façons de nommer leur communauté et il n'est pas rare de retrouver dans le même document diverses appellations connexes.

Ces différentes visions de la communauté, utilisées ensemble, témoignent, nul doute, de la volonté de l'école de langue française de maintenir un équilibre entre les racines de la communauté française et son pluralisme et de s'adapter ainsi à la diversité des identités au sein de sa clientèle.

Rapport final, page 40

Les auteurs soulignent cependant qu'en juxtaposant différentes visions de la communauté, les programmes d'études de sciences humaines de la 9^e à la 12^e année risquent de laisser le personnel enseignant et les autres intervenants en éducation sans repères clairs sur la communauté dont ils doivent contribuer à la construction à travers leur enseignement.

■ QUESTION DE LANGUE ET DE CULTURE

L'importance de la langue est beaucoup moins évidente dans les programmes du cycle secondaire que dans ceux de l'élémentaire et de l'intermédiaire. Lorsqu'on y fait référence, c'est surtout par le biais de l'étude de la Charte canadienne des droits et libertés et de l'Article 23.

La question du fait français est abordée en de rares occasions, le plus souvent en référence aux services ou aux droits dont bénéficient certaines communautés. En ce sens, la langue française est présentée beaucoup plus comme un droit rudement acquis que comme le ciment de l'identité.

C'est plutôt à la culture qu'on attribue des liens identitaires. Cependant, si on lui consigne un rôle prédominant dans quelques passages théoriques, peu d'éléments de contenus abordent explicitement la notion de culture. Il est d'ailleurs peu question des traits qui caractérisent celle-ci dans les documents qui ont été analysés.

L'équipe de recherche souligne deux programmes d'études qui se démarquent à ce titre, l'un à l'Île-du-Prince-Édouard et l'autre en Ontario, et qui mettent de l'avant une vision unitaire de la communauté des parlants français à travers l'identification de ses manifestations et de ses particularités. On y traite des caractéristiques communes à plusieurs éléments de la communauté tout en comparant ces caractéristiques à d'autres francophonies. On peut y lire un désir de s'ouvrir à la diversité culturelle de la communauté. L'insistance placée dans certains programmes de traiter du multiculturalisme de la francophonie constitue aussi un moyen de promouvoir une vision plurielle de la communauté.

Les auteurs remarquent cependant que la question du multiculturalisme n'est traitée que dans une perspective nationale alors que la diversité grandissante de la communauté francophone n'est pas objet d'étude.

■ LA PERSPECTIVE HISTORIQUE

Comme on pourrait s'y attendre, c'est dans les programmes d'études relatifs à l'histoire que le passé propre à la communauté régionale ressort le mieux. En effet, selon la région du pays, on mettra l'accent sur tel ou tel événement historique pour expliquer l'héritage du passé. Ainsi, les provinces atlantiques élaboreront

La mesure par laquelle les programmes d'études précisent les moyens et fournissent les informations pertinentes au personnel enseignant varie beaucoup d'une administration à une autre.

davantage sur l'épisode de la déportation alors que l'Ouest traitera davantage de l'affaire Riel. En Ontario, c'est le Règlement 17 et la mobilisation autour de l'Hôpital Montfort qui sont au premier plan. Lorsqu'il est question de patrimoine, chaque administration tente d'incorporer aux apprentissages une perspective qui lui est propre. La mesure par laquelle les programmes d'études précisent les moyens et fournissent les informations pertinentes au personnel enseignant varie beaucoup d'une administration à une autre. Le plus souvent, le personnel enseignant doit étoffer les pistes qui lui sont fournies en fonction de ses ressources personnelles.

Comme le mentionne l'équipe de recherche, les francophones de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick se sont dotés de cours qui présentent leur propre histoire. Ce sont les perspectives conflictuelles qui retiennent surtout l'attention de ces programmes.

La religion catholique, quant à elle, occupe une place effacée dans les programmes d'études du secondaire. On n'y fait référence la plupart du temps qu'en tant qu'élément social. Quelques programmes font toutefois exception à cette règle et sont cités dans le rapport final des auteurs.

■ LA PLACE DE LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE

On retrouve au secondaire la même approche qu'à l'élémentaire quand vient le temps de traiter d'identité. On privilégie d'abord une appartenance à la nation canadienne, et ensuite le développement d'une identité francophone. De fait, cette identité francophone provinciale fait piètre figure dans la très grande majorité des programmes. Quand il en est question, il ne s'agit la plupart du temps que d'énoncés vagues dans l'encadrement théorique qui ne sont pas, par la suite, intégrés dans les contenus proposés.

Les incitatifs à l'engagement font également partie des vœux émis dans l'encadrement théorique qui ne

On privilégie d'abord une appartenance à la nation canadienne, et ensuite le développement d'une identité francophone. De fait, cette identité francophone provinciale fait piètre figure dans la très grande majorité des programmes.

trouvent pas écho dans le contenu des programmes. Il est très peu question de la participation active de l'élève à sa communauté francophone. Quelques

expériences suggérées peuvent cependant, si elles sont bien menées, conscientiser l'élève à la réalité minoritaire et le rendre plus militant. Encore là, ce sont les ressources personnelles des enseignantes et des enseignants qui seront déterminantes.

À ce chapitre, ce sont les études de cas qui proposent les pistes les plus prometteuses. C'est une stratégie qu'on retrouve d'ailleurs dans plusieurs documents. L'équipe de recherche accorde cependant une mention particulière à un programme de l'Île-du-Prince-Édouard :

« À notre connaissance, un seul programme, celui de sociologie, *Individu en société*, de l'Île-du-Prince-Édouard⁵, énonce sans hésitation les grandes questions qui hantent la communauté francophone : la relation avec le Québec et avec la majorité anglophone, la prédominance de l'anglais, l'exogamie, le bilinguisme soustractif et la survie de la francophonie, sont toutes posées.⁶ »

Finalement, les auteurs du rapport mentionnent que les programmes d'études font peu de place à la

Il est très peu question de la participation active de l'élève à sa communauté francophone. Quelques expériences suggérées peuvent cependant, si elles sont bien menées, conscientiser l'élève à la réalité minoritaire et le rendre plus militant.

conscientisation. De façon générale, on veut que les élèves découvrent les inégalités et que leurs propres expériences les poussent à agir. Le militantisme ne fait pas partie du discours.

SE DÉFINIR UN ESPACE

La principale référence à la communauté francophone est provinciale lorsqu'il en est question au secondaire. Les régions à concentration francophone sont très rarement analysées. La diversité des milieux de vie française et les possibilités inégales de vivre en français au sein d'une même province ne sont donc pas discutées.

L'équipe de recherche souligne toutefois quelques programmes qui font exception et qui proposent des

Les régions à concentration francophone sont très rarement analysées. La diversité des milieux de vie française et les possibilités inégales de vivre en français au sein d'une même province ne sont donc pas discutées.

pistes intéressantes. Certains explorent l'importance du poids démographique, les conditions d'accès à des services en français et comparent volontiers des communautés entre elles pour amener l'élève à mieux comprendre les enjeux.

⁵ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, *Individu en société*, 12^e année, 204 p.

⁶ GILBERT, Anne, Sophie LeTouzé et Joseph Yvon Thériault. *Apprendre sa communauté : Pour une mission réussie de l'école française en milieu minoritaire — Rapport final de la recherche*, Ottawa : CIRCEM, Université d'Ottawa, 2007, page 46. [<http://www.ctf-fce.ca/apprendre>]

RECOMMANDATIONS

Dans presque tous les aspects des programmes d'études de sciences humaines analysés, on constate d'une province ou d'un territoire à l'autre, des perspectives et des positions qui sont aux deux extrêmes du même spectre, parfois même les unes à l'encontre des autres.

Le premier fascicule de la présente série, *Apprendre sa communauté – Aperçu général*, précise les mécanismes par lesquels les provinces et les territoires élaborent, adaptent ou traduisent les programmes d'études destinés au personnel enseignant des écoles de langue française. Il importe de bien prendre conscience de ces particularités provinciales ou territoriales pour rendre justice aux efforts qui sont faits d'un bout à l'autre du pays afin d'outiller le personnel enseignant avec des programmes d'études pertinents. Ce premier fascicule présente par ailleurs des recommandations qui s'appliquent à l'ensemble des programmes d'études et qui s'appliquent aux programmes de sciences humaines.

Au gré des constats que l'analyse a permis de faire et de l'expertise des personnes qui ont participé à la consultation nationale de juin 2007⁷, voici des considérations relatives à l'élaboration des programmes d'études de sciences humaines pour les écoles de langue française en milieu minoritaire :

L'analyse a permis de constater que les études de cas constituent un bon moyen pour amorcer des échanges qui feront cheminer l'élève dans sa construction identitaire. Les programmes d'études de sciences humaines bénéficieraient d'un **guide d'appui pour l'exploitation des études de cas** dans l'enseignement en milieu minoritaire.

Les programmes d'études de sciences humaines destinés à la minorité francophone se doivent d'**articuler de façon claire les visions** à la fois différentes, mais complémentaires d'une communauté francophone d'histoire et de culture et d'une communauté francophone plurielle et ouverte à la diversité.

L'**intention de transmettre et de développer une identité francophone** doit être explicite dans les programmes d'études de sciences humaines afin que les résultats d'apprentissage soient cohérents avec la perspective historique proposée.

⁷ Consultation nationale sur les images de la francophonie, Ottawa, juin 2007.



Pour éviter de renforcer un sentiment d'isolement et de minorisation des élèves, les programmes d'études de sciences humaines doivent **situer les différentes francophonies provinciales et territoriales dans l'ensemble plus large** que constitue la francophonie canadienne. Le concept d'espace francophone doit être développé pour permettre à l'élève d'y situer sa communauté qui ne dispose souvent pas d'un territoire défini.

Les programmes d'études de sciences humaines attribuent des liens identitaires à la culture. La **perspective culturelle doit être abordée** dans les programmes à travers les caractéristiques communes des francophones d'une communauté tout en les comparant à celles d'autres francophonies afin de s'ouvrir à la diversité.

Les programmes d'études de sciences humaines doivent explorer une **approche plus conscientisante** afin d'amener les élèves à un niveau d'engagement dans leur construction identitaire.

Certaines recommandations d'ordre plus général ont été élaborées dans le cadre de l'analyse par l'équipe de recherche, de concert avec l'expertise des participants et des participantes à la consultation nationale. Voici des considérations générales relatives à l'élaboration des programmes d'études pour les écoles de langue française en milieu minoritaire :

[Extrait de *Apprendre sa communauté — Aperçu général*, p. 16-17]

Pour assurer un encadrement favorable à la transmission et à la construction identitaire des élèves des écoles de langue française, les administrations provinciales et territoriales doivent **établir un processus** par lequel le personnel enseignant de ces écoles et des intervenants communautaires clés participent directement à l'élaboration des programmes d'études. Le personnel enseignant est le mieux placé pour préciser les besoins qui se vivent en salle de classe et les réalités que vivent les élèves des milieux minoritaires.

Des **recherches ayant trait à l'intégration de la culture** et au développement de l'identité dans l'enseignement par le biais des programmes d'études doivent être entreprises à l'échelle nationale, puisque ce défi traverse l'ensemble de nos communautés francophones minoritaires. Le *Cadre d'orientation en construction identitaire* de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) auquel une équipe de chercheurs chevronnés est associée jette les bases du dialogue qui doit s'amorcer.



La **formation du personnel enseignant** doit tenir compte des moyens par lesquels la construction identitaire peut s'intégrer aux objectifs visés par chacun des programmes d'études. Cette préoccupation doit être à l'avant-plan du processus d'élaboration des programmes d'études et l'approche de la pédagogie culturelle doit être mise à profit afin de favoriser des stratégies d'intégration. Il est important de maintenir une charge d'enseignement réaliste tout en accordant plus de place à la construction identitaire.

Des **initiatives de collaboration régionale**, comme celles qui ont mené à l'adoption de cadres communs, ou des initiatives nationales doivent être encouragées. Un portail national de ressources pédagogiques par matière et par niveau d'enseignement, par exemple, permettrait de cibler des ressources mieux conçues pour favoriser la construction identitaire.

Les programmes d'études doivent être appuyés par une **stratégie de développement de ressources pédagogiques** conçues pour répondre aux besoins de transmission et de construction identitaire des élèves et pour supporter le personnel enseignant dans son enseignement.

Les administrations responsables de l'élaboration des programmes d'études doivent en arriver à **définir l'image de la communauté francophone qu'on veut véhiculer** auprès des élèves et les moyens de la présenter aux divers niveaux d'enseignement et dans les différentes matières au curriculum. L'absence actuelle de toute mention de liens entre les francophonies canadiennes est un exemple de lacune à éviter.

L'analyse de programmes d'études a décelé que **l'encadrement théorique trouve rarement écho dans les résultats d'apprentissage** qui articulent les domaines à l'étude. Les administrations provinciales et territoriales doivent s'assurer que les personnes responsables de l'élaboration des programmes articulent bien ces intentions par des objectifs concrets et des moyens de les atteindre.

Compte tenu de la tâche déjà lourde de l'enseignement en milieu minoritaire, les administrations des provinces et des territoires doivent faire des efforts importants pour intégrer à la structure des programmes d'études des pistes de réflexion, des exemples et des activités intégrées ainsi que des références à des ouvrages qui peuvent **appuyer la livraison des contenus**.

Liste des personnes participantes – CONSULTATION NATIONALE – JUIN 2007

Louis Allain	Fédération canadienne des directions d'établissements scolaires francophones (Manitoba)
Gilles Arsenault	Prince Edward Island Teachers' Federation
Imelda Arsenault	Ministère de l'Éducation (Île-du-Prince-Édouard)
Sylvain Aumont	Fédération culturelle canadienne-française (Ontario)
Robert Bisson	The Alberta Teachers' Association
Daniel Bouchard	Syndicat du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique
Ronald Boudreau	Directeur des Services aux francophones de la FCE (Ontario)
Pierre Bourbeau	Fédération culturelle canadienne-française (Ontario)
Chantal Bourbonnais	Fédération nationale des conseils scolaires francophones (Ontario)
Saveria Caruso	Ministère de l'Éducation (Ontario)
Judith Charest	Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (Ontario)
Mireille Cloutier	Membre du Comité consultatif du français langue première de la FCE (Alberta)
Gérard Cormier	Nova Scotia Teachers Union (Nouvelle-Écosse)
Marianne Cormier	Université de Moncton (Nouveau-Brunswick)
Colette Côté	Membre du Comité consultatif du français langue première de la FCE (Saskatchewan)
Mireille Coulombe-Anifowe	Ministère de l'Éducation (Ontario)
André Deschênes	Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick
Martin Deschesnes	Northwest Territories Teachers' Association
Mary-Lou Donnelly	Vice-présidente de la FCE (Nouvelle-Écosse)
Jacques Dorje	Ministère de l'Éducation (Manitoba)
France Fortier	Patrimoine canadien (Ontario)
Murielle Gagné-Ouellette	Commission nationale des parents francophones (Ontario)
Jacques Gascon	Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
Marcel Gatién	Alliance canadienne des responsables, des enseignantes et des enseignants en français langue maternelle (Ontario)
Clermont Gauthier	Université Laval (Québec)
George Georget	Fédération des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan
Anne Gilbert	Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (Ottawa)
Véronique Jobin	Université Laval (Québec)
Suzanne Jolicoeur	Membre du Comité consultatif du français langue première de la FCE (Manitoba)
Raymonde Laberge	Ministère de l'Éducation (Territoires du Nord-Ouest)
Louise Landry	Présidente du Comité consultatif du français langue première de la FCE (Nouveau-Brunswick)
Réjean Laroche	Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba
Gilles Le Blanc	Ministère de l'Éducation (Nouvelle-Écosse)
Sophie LeTouzé	Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (Ontario)
Jacqueline LeVert	Membre du Comité consultatif du français langue première (Nouvelle-Écosse)
Michèle Matteau	Association canadienne d'éducation de langue française (Québec)
Lise Paiement	Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (Ontario)
Beverley Park	Newfoundland and Labrador Teachers' Association
Debra-Anne Reid	Nunavut Teachers Association
Lise Routhier-Boudreau	Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (Ontario)
Paulette Rozon	Ministère de l'Éducation (Ontario)
Hélène Saint-Denis	Adjointe administrative, Services aux francophones de la FCE (Ontario)
Ronald St-Jean	Alberta Education
Paul Taillefer	Membre du Comité consultatif du français langue première de la FCE (Ontario)
Joseph Yvon Thériault	Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (Ontario)